

**Arrêté n° AG-49-2024 fixant la liste d'aptitude d'accès
au grade d'Ingénieur Territorial au titre de la promotion
interne 2024**

Le Président du Centre de Gestion de l'Indre,

Vu le code général de la fonction publique, article L523-1 et suivants,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et notamment les articles 10 et 11,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n° AG-105-2020 du 30 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne des collectivités et Établissements affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre, modifié par l'arrêté 15-2022 du 10 mars 2022,

Vu l'arrêté n° AG-21-2023 du 20 mars 2023 ajustant les lignes directrices de gestion du Centre de Gestion pour la promotion interne, s'agissant des modalités de dépôt des dossiers,

Considérant que le nombre de nominations susceptible d'être prononcées au titre de la promotion interne peut être calculé en appliquant la proportion de 8 % à 1/2 de l'effectif des fonctionnaires en positions d'activité et de détachement et en contrat à durée indéterminée dans le cadre d'emplois considéré au 31 décembre 2023, lorsque ce mode de calcul permet un nombre de nominations plus élevé que celui résultant de l'application des dispositions de l'article 16 du décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006,

Que 19 agents dans le cadre d'emploi au 31 décembre 2023 permettent l'ouverture d'un poste au titre de la promotion interne,

Considérant les propositions effectuées au titre de la promotion interne par les communes et les établissements publics affiliés au Centre de Gestion de l'Indre, et leur évaluation suivant les critères définis par les lignes directrices de gestion de la promotion interne du Centre de Gestion,

ARRÊTE :

Article 1 : La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'ingénieur territorial au titre de la promotion interne 2024 est établie comme suit :

1	Jean-Bernard CONSTANT
---	-----------------------

Article 2 : La date d'effet de la présente liste est fixée au 1^{er} Août 2024.

L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

La durée de validité est de 2 ans et peut être renouvelée une troisième et une quatrième année.

Article 3 : Le Président du Centre de Gestion de l'Indre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Indre pour contrôle de légalité, ampliation sera affichée dans les locaux du Centre de Gestion, notifié aux agents inscrits sur la présente liste, transmis aux Collectivités et Établissements Publics de l'Indre et à l'ensemble des Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la publication et de sa transmission.

Fait à Châteauroux, le 5 juillet 2024

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION
DE L'INDRE



Xavier ELBAZ